



**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

## DÉLIBÉRATION

N° 20180531-06

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2018 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 24 mai 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 31 mai 2018 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Jeannine SUAREZ, André IMBERDIS, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoît GENEIX, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHELEMY, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marcel BARGEON à Olivier CHAMBON  
Philippe CAYRE à Christiane SAMSON  
Marc DELPOSEN à Jeannine SUAREZ  
Gérard GRILLE à Daniel BERTHUCAT  
Pépita RODRIGUEZ à Bernard VIGNAUD  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Jacqueline MALOCHET à Thierry DEGLON  
Farida LAÏD à Benoît GENEIX

**Conseiller.e.s absent.e.s :** Ghislaine DUBIEN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Carine BRODIN, Hélène BOUDON

**Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :** José MONRUFFET, Guy PRADELLE, Sylvie CHAUNY

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

8

Total votants :

56



**FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS AU COMITÉ TECHNIQUE**

**Rapporteur :** Bernard GARCIA, Vice-Président

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 32.33 et 33-1,  
**Vu** le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26.

**Considérant** la consultation des représentants des personnels,  
**Considérant** la délibération en date du 22 mars 2018 portant création d'un comité technique commun entre l'EPCI et le CIAS,  
**Considérant** que l'effectif apprécié au 01 janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 233 agents.

Ayant entendu l'exposé qui précède,  
 Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants), comme suit :
  - 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants pour l'EPCI
  - 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour le CIAS
- **Décide** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- **Décide** le recueil, par le Comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité.

TOTAL VOTANTS : 56	Conseillers présents : 48	Représentés : 8	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 56	Pour : 56	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,  
 Le Président,

Tony BERNARD,  
 Maire de Châteldon

